

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 juin 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/06/2022

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 2

**Présents :** Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Harmonie GONZALEZ

Votants : 17

Pour : 17

**Représentés :** Marie LORENTE par Francis BOUTES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Contre : 0

**Présents non votants :**

Abstentions : 0

**Excusés :** Jean-Noël BADENAS, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Christophe MORGGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Philippe VIDAL, Bernard COSTE

**Absents :**

### Objet: Programmes européens

La conjonction du lancement de cette nouvelle génération de fonds européens LEADER/FEADER, ATI/FEDER et des nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 représente l'opportunité pour rechercher la convergence de l'ensemble des outils en faveur du développement du territoire au service d'un même projet de territoire et d'une stratégie territoriale unique.

Par ailleurs, le territoire a signé, en décembre dernier, avec l'État le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

#### 1 - LEADER

LEADER (acronyme de Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ce dispositif permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie.

Pour la prochaine période de programmation 2023-2027, la Région Occitanie sera autorité de gestion.

A ce titre, afin d'organiser le programme, la Région se propose de procéder en **deux étapes** :

##### Étape 1

- un appel à manifestation d'intérêt ayant pour objectif de présélectionner les territoires candidats et de pré-identifier les structures porteuses (avant le 30 avril 2022) ;

##### Étape 2

- un appel à candidatures ayant pour objectif de préciser la candidature (avant l'automne).

Depuis sa création, le Syndicat mixte est Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER et a permis d'assurer la gestion et l'animation de deux programmes européens Leader successifs :

- 2007-2013 : Itinérance ;
- 2014-2023 : Sites en valeur, sites en marché.

##### Étape 1

Pour la génération 2023-2027, le syndicat mixte, en accord avec les quatre intercommunalités, s'est positionné en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt le 30 avril dernier pour assurer sur son périmètre de projet, l'animation et la gestion du programme LEADER à venir en articulation avec le Contrat Territorial Occitanie.

##### Étape 2

Afin de répondre au mieux à l'appel à candidatures qui devrait arriver avant la fin du mois de juin pour une réponse vraisemblable en octobre, il sera organisé des temps de rencontres et d'échanges avec les élus et les acteurs locaux pour élaborer la candidature.

## 2 - Approches Territoriales Intégrées

Les Approches Territoriales Intégrées (ATI), prévues dans le programme FEDER-FSE+, constituent l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale de ce programme et répondent aux objectifs de rééquilibrage territorial.

Ce choix de mettre en œuvre une approche territoriale vise à garantir l'accès aux financements européens pour des territoires structurés sur un périmètre défini, qui montrent leur capacité de construire et de mettre en œuvre une stratégie multithématique rassemblant les acteurs locaux et disposant d'une gouvernance dédiée à la mise en œuvre de l'ATI.

La programmation FEDER-FSE+ 2021-2027 dont la Région est autorité de gestion, est constituée de cinq priorités qui répondent à la stratégie de l'Union européenne, et notamment à l'objectif stratégique 5 « Une Europe plus proche des citoyens ».

La cinquième priorité du programme, intitulée « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources », a pour objectif de soutenir les stratégies de développement pilotées au niveau local, le développement urbain durable, et de promouvoir le rééquilibrage territorial avec les zones rurales.

Dans cette priorité, cinq grandes thématiques sont fléchées :

- Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- Lutter contre la désertification médicale ;
- Développer l'hébergement d'urgence, à destination des populations fragiles et marginalisées ;
- Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous ;
- Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure.

Sur la génération précédente du programme européen ATI/FEDER, le syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles avait été retenu chef de fil par l'autorité de gestion.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet la sélection des territoires signataires d'un Contrat Territorial Occitanie qui porteront des Approches Territoriales Intégrées dans le cadre du programme FEDER-FSE+ sur la période 2021-2027, afin de favoriser la cohésion territoriale et de contribuer au rééquilibrage de l'ensemble du territoire de la Région Occitanie. Seules les candidatures retenues permettront l'accès des projets de leur territoire aux mesures FEDER de la priorité 5 du Programme Régional 2021-2027.

La date limite de réponse à l'appel à candidature est arrêtée au 16 septembre 2022.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de répondre :

1 - à la candidature LEADER ;

2 - à la candidature Approches Territoriales Intégrées ;

et de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité approuve de répondre à la candidature LEADER et à la candidature Approches Territoriales Intégrées et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 28 juin 2022

Le Président  
Jean ARCAS

